

La Force publique et l'avant-première guerre 1914-1918

La Belgique considère sa neutralité comme un bien précieux qu'il faut défendre à tout prix. L'Angleterre qui s'est portée garante de cette neutralité a pu observer, en 1870, la détermination du Gouvernement belge à empêcher les belligérants français et prussien de traverser son territoire en massant des troupes déterminées aux frontières. Lorsque l'État Indépendant du Congo devient une colonie belge, le gouvernement belge considère que la neutralité porte également sur le territoire de sa colonie et il est clair qu'elle est déterminée à la défendre si ses territoires étaient menacés.

Par respect de cette neutralité, lorsque le conflit éclate, en Europe, les deux bateaux allemands, Ingbert et Ingraban présents à ce moment dans le port de Matadi ne seront pas arraisonnés et pourront poursuivre leur chemin.

Mais la guerre engendre des comportements étranges, des gens qui, la veille, sur la même frontière, avaient des rapports amicaux vont devenir des ennemis mortels le lendemain ; on verra même dans le cas de Smuts et de Von Goetzen, l'amitié céder le pas au «devoir» et reprendre le dessus, le conflit terminé.

La Force publique n'aurait-elle rien fait si le territoire congolais n'avait pas été agressé ? Et si l'agression avait été anglaise, la riposte aurait-elle été la même ? Rien n'est moins sûr.

La Belgique connaît la position de l'Allemagne vis-à-vis de sa colonie ; Émile Zimmermann, un journaliste allemand écrira dans le *Post* de Berlin, à l'occasion du décès de Kinderlen Waechter : « ...*La Belgique ne nous cédera pas volontiers son empire africain. Il faudra donc ou l'acheter à un prix onéreux, ou le prendre en vertu de l'état du plus fort. Que fera l'Angleterre en pareil cas ? Prendra-t-elle les droits de la Belgique sous sa protection ou nous aidera-t-elle par tous les moyens imaginables à acquérir le Congo belge ? Tant que cette question n'aura pas été réglée, tout accord anglo-allemand sur l'Afrique centrale est inutile...* »

Tout cela se précise en 1913 chez l'auteur de l'étude *Deutsche Weltmacht ohne krieg* qui écrit : « *Le Congo belge, si intelligemment géré, ne dispose cependant pas des avances de fonds que la petite métropole belge, riche mais trop engagée ailleurs (il parle de la Russie), ne peut fournir. N'est-ce pas à la banque allemande de prendre les devants* » ?

En avril 1914, von Jagow cherche des complices en France pour réaliser son rêve de pangermanisme ; il ne sait pas que ses propos sont rapportés au Ministre belge des Affaires étrangères Monsieur Davignon

von Jagow développe d'ailleurs que *seules les grandes puissances sont en situation de coloniser* et soutient que *les petits pays ne pourraient plus mener, dans la transformation qui s'opérait en Europe au profit des nationalités les plus fortes, par suite du développement des forces économiques et des moyens de communication, l'existence indépendante dont ils avaient joui jusqu'à présent.*

Le président Poincaré écrira dans ses souvenirs en parlant de cette époque : « ...*Ce fut là un triste exemple d'immoralité politique. Les choses n'allèrent pas aussi loin à propos du Congo belge, mais tout prouve qu'il devait subir le sort de l'Angola et du Mozambique. Le 17 juillet 1911, (à l'occasion du traité franco-allemand sur le Maroc), Kinderlen Waechter, secrétaire d'état aux affaires étrangères de l'Empire allemand écrivait : il faut que nous allions jusqu'au Congo belge afin d'être sur les rangs le jour où celui-ci viendrait à être partagé* ». Les deux extensions du Cameroun vers l'Ubangi.

Quant aux Belges, leur souci premier c'est la neutralité du Congo. Je n'en donnerai pour preuve qu'un extrait d'une lettre du Ministre des Affaires étrangères Davignon , pièce 58 du Livre Gris : « ...*Vu la mission civilisatrice commune aux nations civilisatrices, le Gouvernement désire, en effet, par un souci d'humanité, de ne pas étendre le champ des hostilités à l'Afrique Centrale. Il ne prendra donc point l'initiative d'infliger une pareille épreuve à la civilisation de cette région et les forces militaires qu'il y possède n'entreront en action que dans le cas où elles devraient repousser une attaque directe contre ses possessions africaines* ».

En effet, la réforme de la Force publique en force armée ne sera entreprise qu'après la première attaque allemande sur le village de Mokolobu et sur celui de Lukula.

La suite de cette Histoire est racontée sur le BLOG sous le titre Congo 14-18 parties 1 à 7.